

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 septembre 2022
Délibération n° : 2022_35
Date de convocation : 21 septembre 2022

Objet : Demande de financement pour le projet « de la terre à ton assiette »

Par la suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 28 septembre 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'article 8 de la charte du Parc naturel régional du Queyras sur le foncier agricole, la dynamique agricole locale, l'agri environnement autant de thématiques s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de projet alimentaire territorial ;
- La convention d'objectif qui prévoit comme thématique spécifique soutenue par la Région les systèmes alimentaires territoriaux ;
- La feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région Sud PACA et les Parcs naturels régionaux qui propose une évolution des fonctions d'ingénierie et de gestion en extraterritorialité et une priorité en matière d'agriculture : son développement avec les systèmes alimentaires locaux ;
- Le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- L'appel à proposition du programme LEADER : Type d'opération 19.2 fiche action n°7 « soutenir le consommateur local et les circuits courts » ;
- La délibération 2018_72 du comité syndical validant le projet de la Terre à mon assiette

Considérant :

- La réussite de la première édition du projet de la Terre à mon assiette, les nombreuses sollicitations d'écoles, la dynamique technique et politique du Guillestrois Queyras sur la restauration collective et les attentes politiques de basculer dans une phase opérationnelle,
- La qualité de partenariat entre Environnement et Solidarité, le Comité Départemental d'Education à la Santé, l'association REC et le parc qui offre un groupe de compétences territoriales autour des sujets de l'alimentation, de l'environnement et de la santé,
- La volonté politique de dynamiser et développer une agriculture et alimentation durable.

Le Comité syndical, réuni le 28 septembre 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages exprimés : 19

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 005-250500600-20220928-2022_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 septembre 2022
Délibération n° : 2022_35
Date de convocation : 21 septembre 2022

Objet : **Demande de financement pour le projet « de la terre à ton assiette »**

Nombre de suffrages :	37	Votes Contre :	00	Pour :	19
Nombre de membres présents :	12	Abstentions :	00		
Nombre de membres représentés :	02				

D'approuver le Projet d'éducation à l'alimentation – de la Terre à mon assiette ;

D'accepter que le Parc naturel régional du Queyras soit chef de file de ce projet ;

D'approuver le dépôt d'une demande de subvention pour ce projet d'un budget total de 149 738 euros, dont un exemplaire est joint à cette délibération ;

D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Frais salariaux PNR chef de file 19 890 € CPIE Partenaire 23 655 € CODES Partenaire 22 640 € Association REC 27 500 €		Financement public (90%) <i>Dont FEADER (54%)</i> <i>Dont Conseil Régional PACA (36%)</i>	134 764 € 80 858 € 53 906 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux) 14 053 €	149 738 €	Autofinancement (10%) PNR chef de file 6 487 € CPIE Partenaire 2 720 € CODES Partenaire 2 604 € Association REC Partenaire 3 163 €	14 974 €
Prestation de service 42 000 €			
TOTAL	149 738 €	TOTAL	149 738 €

D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**


